Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A70/64**
Point 23.1 de l'ordre du jour provisoire **22 mai 2017**

Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme de l'OMS

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé

1. Un membre de l'équipe d'évaluation externe indépendant a présenté le rapport relatif à la troisième étape de l'évaluation de la réforme à l'OMS soulignant les principales réalisations, les enseignements et les difficultés restant à surmonter.[1] Le rapport comporte 10 recommandations, trois priorités et 27 mesures d'appui.

2. Les États Membres ont relevé que l'Organisation se trouvait à une période décisive, avec l'occasion unique de se restructurer et de se repositionner, notamment compte tenu de la prochaine élection du Directeur général, de la nouvelle direction des Nations Unies, des résolutions de l'Assemblée générale, dont celle sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et des pressions financières et autres sur l'OMS.

3. Le Comité a apprécié les quatre rapports sur la vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme. Il s'est félicité des progrès accomplis, reconnaissant les réalisations en rapport avec la réforme de la gestion et l'adoption du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, et a indiqué qu'il était essentiel pour le nouveau Directeur général de poursuivre les travaux sur la réforme.

4. Il faut travailler davantage pour faire progresser les réformes dans le domaine des programmes, notamment au niveau des pays, et de la gouvernance. Les États Membres ont exprimé des inquiétudes quant au nombre croissant de points à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs, au volume de la documentation et à la publication tardive des documents, le tout empêchant le fonctionnement correct des organes directeurs. Ils se sont également dits troublés par le manque de perception des progrès des réformes et de leur pertinence chez le personnel.

5. Le Comité a reconnu l'importance des priorités et recommandations proposées, en particulier : définir une orientation claire pour l'Organisation dans le cadre du treizième programme général de travail ; décider si les réunions des organes directeurs doivent privilégier les fonctions consultative et de consensus ou la prise de décisions stratégiques ; établir si le mandat du Conseil exécutif doit se limiter à son rôle exécutif ; et tirer le meilleur parti du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.

[1] Document A70/50 Add.1, annexe ; voir également les documents A70/50, A70/50 Add.2 et A70/INF./3.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

6. Le Comité a recommandé que, suite aux débats à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé, le sujet soit de nouveau repris par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session, en tant que question de fond inscrite à l'ordre du jour provisoire. Au nom du Conseil exécutif, le Comité a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports contenus dans les documents A70/50, A70/50 Add.1 et A70/50 Add.2.

= = =